



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

NOTE DE PRESSE

Date : 20 octobre 2020

Lieu : Salle de
conférences
Châtillon-sur-Thouet

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / tél. 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elu : Patrice Bergeon, vice-président en charge de l'inclusion environnementale aux politiques publiques

Services : David Tessier, directeur des services techniques / Laurence Larrignon, responsable secteur déchets / Marc Dumollard, technicien au service déchets

Réduction des déchets : une mobilisation de tous.

Afin de réduire le volume des déchets à enfouir, la communauté de communes de Parthenay-Gâtine rappelle les gestes à suivre : tri des déchets recyclables, compostage, tri du verre, utilisation de la déchèterie.

Rappel des consignes de tri dans le bac jaune

Depuis le 1^{er} novembre 2019, tous les habitants de la Communauté de communes peuvent déposer dans le bac jaune de tri tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sans exception. Une simplification majeure du geste de tri qui rend la vie plus facile aux habitants.

Les efforts des habitants ont permis de récupérer 13% de déchets recyclables supplémentaires depuis l'extension des consignes de tri.

La période de confinement liée à la pandémie du COVID 19 est venue perturber les habitudes de chacun. De nombreux habitants sont restés chez eux et ont généré plus de déchets qu'à la normale. Le fonctionnement du service déchets a également été perturbé avec les fermetures des déchèteries sur plusieurs semaines.

Un ambassadeur de pré-collecte

Chaque jour, les équipes de collecte sont confrontées à des déchets mal triés (verre,

vêtements, ordures ménagères, ...). Souvent anodins, ils impactent toute la chaîne du tri et peuvent s'avérer dangereux pour le personnel en charge de la collecte et du tri des déchets. Ses déchets mal orientés ont aussi un impact environnemental et financier plus importants car ils doivent être réaiguillés vers le bon traitement. Il est donc important de respecter les consignes de tri pour le bien des agents et de la planète.

Pour éviter le mauvais tri, la Communauté de communes a décidé de missionner un ambassadeur de pré-collecte qui passera avant le camion afin de vérifier le contenu des bacs. En cas de non-conformité une étiquette sera apposée sur le bac avec le motif de "non-collecte". Il sera ensuite à la charge de l'utilisateur de régulariser la situation, afin que son bac puisse être collecté à la prochaine collecte.

Les autres gestes

Pour réduire son volume de déchets, il est possible de composter certains déchets qui permettent de diminuer de 30% son volume d'ordures ménagères. Il suffit de mettre les déchets de cuisine et de table (sauf viande et poissons), ainsi que les déchets de jardin. Pour faire un bon compost, il faut le brasser régulièrement.

La communauté de communes propose à ses habitants de s'équiper d'un composteur gratuitement, comme aujourd'hui à Châtillon. Pour se procurer un composteur, il convient de contacter le service déchets de la Communauté de communes ou de remplir le formulaire présent sur le site internet parthenay-gatine.fr.

Autre geste simple, il suffit de déposer les verres dans les bornes installées sur tout le territoire (carte des bornes sur le site internet parthenay-gatine.fr). Le verre se recycle à l'infini.

Les déchèteries permettent aussi de trier et réemployer certains déchets : encombrants, métaux, batteries, déchets verts, polystyrène, radiographies, lampes, déchets électroniques, cartouches d'encre, huiles de vidange, huiles de fritures, gravats, piles, textiles, chaussures, cartons, bois. Uniquement à Parthenay mobilier, journaux/revues, réutilisation réemploi.

Un courrier arrive

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a diffusé un courrier à tous les habitants rappelant les consignes de tri. Il sera distribué d'ici le 23 octobre.